

Voici les notes légales que nous vous demandons d'utiliser pour les types de publicités énoncées ci-après. Les notes légales que nous avons rédigées visent exclusivement à répondre aux exigences de l'article 85 du *Règlement d'application de la loi sur la protection du consommateur*, en plus de préciser que le financement est conditionnel à l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Cela signifie notamment que les particularités qui sont propres au marchand et à sa publicité, par exemple le fait que les taxes sont exigées au moment de l'achat, ne sont pas incluses, et ce, même si des notes légales sur de telles particularités peuvent être exigées par l'application d'autres dispositions législatives ou réglementaires. En somme, le respect, dans vos publicités, d'autres dispositions législatives ou réglementaires applicables est de votre responsabilité. Ces notes légales ont été rédigées afin de répondre à la terminologie que vous nous avez indiqué d'utiliser pour présenter les différents plans disponibles par l'entremise du Service de financement Accord D dans vos points de vente. Tout changement dans la terminologie employée pour présenter le Service de financement Accord D dans vos publicités pourrait requérir un changement aux notes fournies ci-après.

Paiement reporté, aucun paiement ni intérêts avant...

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiement reporté, aucun paiement ni intérêt avant... » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par la Fédération (« la carte »), un achat à paiement reporté qui est sans intérêts pendant la période déterminée lors de l'achat. Si cet achat est non payé en entier à échéance, un taux d'intérêt annuel d'au plus 19,9% s'y applique et celui-ci est converti au mode de remboursement d'un achat par versements égaux et consécutifs exigible en 12 mensualités égales si le solde converti est inférieur à 1 000 \$, en 24 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 1 000 \$ et inférieur à 3 000 \$, et en 36 mensualités égales si le solde converti est égal ou supérieur à 3 000 \$.

Taux d'intérêt annuel de la carte d'au plus 19,9 %. Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Paiement minimum de la carte constitué de 5% du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Des frais d'adhésion/renouvellement peuvent s'appliquer selon la carte demandée ou utilisée pour procéder à l'achat. Détails en magasin.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT					
SOLDE QUOTIDIEN MOYEN	TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	COÛT POUR UN CYCLE DE FACTURATION DE 30 JOURS		COÛT ANNUEL	
		100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
Achat courant	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$	99,50 \$
Achat par versements égaux et achat à paiement reporté	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$	99,50 \$

## Paiements mensuels égaux, sans intérêts

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiements mensuels égaux, sans intérêt » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par la Fédération (« la carte »), un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales sans intérêt. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Paiement minimum de la carte constitué de 5% du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Des frais d'adhésion/renouvellement peuvent s'appliquer selon la carte demandée ou utilisée pour procéder à l'achat. Détails en magasin.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT				
	TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	COÛT POUR UN CYCLE DE FACTURATION DE 30 JOURS		COÛT ANNUEL
SOLDE QUOTIDIEN MOYEN		100 \$	500 \$	100 \$ 500 \$
Achat courant	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$ 99,50 \$
Achat par versements égaux et achat à paiement reporté	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$ 99,50 \$

## Paiements mensuels égaux, avec intérêts

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre « Paiements mensuels égaux » permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par la Fédération (« la carte »), un achat par versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales. Le taux d'intérêt annuel déterminé lors de l'achat, et ne dépassant 19,9%, s'applique à un tel achat. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte de crédit. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte, qui est d'au plus 19,9 %, s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit additionnels, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Paiement minimum de la carte constitué de 5% du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte de crédit. Des frais d'adhésion/renouvellement peuvent s'appliquer selon la carte demandée ou utilisée pour procéder à l'achat. Détails en magasin.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT				
	TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	COÛT POUR UN CYCLE DE FACTURATION DE 30 JOURS		COÛT ANNUEL
SOLDE QUOTIDIEN MOYEN		100 \$	500 \$	100 \$ 500 \$
Achat courant	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$ 99,50 \$
Achat par versements égaux et achat à paiement reporté	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$ 99,50 \$

## Achat par versements égaux reportés

Sous réserve de l'approbation de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »). Tous les taux d'intérêt annuels indiqués sont sujets à changement. L'offre «Achat par versements égaux reportés» permet de rembourser, par l'entremise d'une carte de crédit émise par la Fédération (« la carte »), un achat qui est sans intérêts pendant la période de report déterminée lors de l'achat et qui, à l'échéance de la période de report, devient remboursable au moyen de versements égaux et consécutifs exigibles en mensualités égales déterminées lors de l'achat. Le taux d'intérêt annuel déterminé lors de l'achat et ne dépassant pas 19,9% s'applique à l'échéance de la période de report. Les mensualités égales sont incluses dans le paiement minimum dû de la carte. Si le paiement minimum dû n'est pas acquitté à échéance, le taux d'intérêt annuel de la carte, qui est d'au plus 19,9%, s'applique à la mensualité égale impayée.

Le délai de grâce de la carte est de 21 jours sans intérêts, à partir de la mise à la poste du relevé mensuel ou de sa mise en disponibilité en format électronique, pour acquitter le solde total du relevé sans être obligé de payer des frais de crédit, sauf sur les avances d'argent et les chèques. Paiement minimum de la carte constitué de 5% du total : du solde indiqué sur le relevé de la période précédente, des frais de crédit applicables aux achats et mensualités impayés à l'échéance de cette période, des achats courants, avances d'argent et chèques de la période visée par le relevé et des frais de crédit sur les avances d'argent et les chèques; auquel s'ajoutent : la ou les mensualités de la période visée par le relevé, le montant des achats à paiement reporté exigible à la date du relevé, tout montant en souffrance et toute autre somme prévue par le contrat de la carte. Des frais d'adhésion/renouvellement peuvent s'appliquer selon la carte demandée ou utilisée pour procéder à l'achat. Détails en magasin.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT					
	TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL	COÛT POUR UN CYCLE DE FACTURATION DE 30 JOURS		COÛT ANNUEL	
SOLDE QUOTIDIEN MOYEN		100 \$	500 \$	100 \$	500 \$
Achat courant	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$	99,50 \$
Achat par versements égaux et achat à paiement reporté	19,90 %	1,64 \$	8,18 \$	19,90 \$	99,50 \$